

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME SABINE BERNASCONI

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
24 Juillet 2020**

OBJET : Partenariat avec l'Opéra national de Paris en vue de la diffusion gratuite sur grand écran d'opéras et de ballets.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accepter le partenariat avec l'Opéra national de Paris dans le cadre de l'opération «Opéra d'été», en vue de la diffusion gratuite d'Opéras et de Ballets dans deux lieux du département,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention dont le projet est joint au rapport.

À l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**